



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IMPACTS D'UN MONDE À DEUX DEGRÉS DE PLUS SUR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU : QUELS ENJEUX ET STRATÉGIES POUR LA FRANCE ?

COMITÉ # 2 | SOUS-GROUPE 1 dont

Colonel Thierry **CRÉPIN**, ministère des Armées

Capitaine de vaisseau David **DESFOUGÈRES**, ministère des Armées

Thomas **GASSILLOUD**, chef d'entreprise, député du Rhône, Assemblée nationale

Experte référente : Dr. Lucile **MAERTENS**

Cadre de comité : Éric **CLAUSS**

LES ANALYSES ET OPINIONS CONTENUES DANS CE RAPPORT N'ENGAGENT QUE LA
RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS.

TABLE DES MATIÈRES

UN SCÉNARIO DE RUPTURE	3
LES CONSÉQUENCES SÉCURITAIRES D'UNE CRISE CLIMATIQUE .	6
Conséquences sur la défense et les forces armées	7
Conséquences sur la sécurité intérieure	8
Conséquences sur la sécurité civile.....	9
Conséquences sur la sécurité énergétique	9
Conséquences économiques.....	10
Conséquences sur la justice	11
Conséquences sur la santé	11
DES RECOMMANDATIONS POUR UNE GESTION DE CRISE PLUS EFFICACE ET UNE IMPLICATION DES CITOYENS RENFORCÉE	12
La gestion de crise par l'échelon national.....	12
La gestion de crise au niveau local.....	13
Des citoyens impliqués dans la gestion de la crise.....	13
ANNEXE 1	19
Liste des recommandations.	19
ANNEXE 2	20
Liste des personnalités rencontrées et des entretiens réalisés par le comité 2.1.	20

SYNTHÈSE

La chose semble entendue : en matière de changement climatique, il y a urgence et la situation est grave. Les effets des dérèglement et réchauffement climatiques, d'ores et déjà identifiés (migrations de masse, raréfaction des ressources, "États faillis" et possibles disparitions d'États) impactent, ou vont impacter à court ou moyen terme la paix et la sécurité internationales et désormais tous les acteurs de la société. Et, selon les dernières conclusions du Giec, l'urgence va être de plus en plus pressante, car ce n'est plus l'impact d'un monde à deux degrés, mais plutôt à quatre degrés de plus, qu'il faut désormais étudier. Les distorsions notables entre engagements politiques et actions "abouties" font que les objectifs fixés depuis presque deux décennies ne seront a priori pas atteints à court terme. Ce constat illustre, s'il en était besoin, toutes les difficultés des instances supranationales au sein desquelles la question du nexus climat/sécurité ne fait pas consensus, à partager des ambitions communes et surtout, à mettre en œuvre des politiques globales et efficaces. Pour autant, l'Organisation des Nations unies s'impose toujours comme un espace privilégié de dialogue et de négociation collective. Dès lors, dans un monde à deux degrés de plus, comment l'ONU, et en particulier son Conseil de sécurité, doivent-ils ou peuvent-ils évoluer pour que soient réellement appréhendées les conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales ? Et plus spécifiquement, comment la France en tant que membre permanent du Conseil et leader sur la scène internationale de la question climatique, peut-elle intercéder en faveur de cette cause ?

Partant du postulat que la réforme du Conseil de sécurité n'aboutisse pas à court ou moyen terme, cette étude s'est initialement attachée à comprendre les mécanismes onusiens en vigueur, afin de dresser la liste des options possibles qui permettraient au Conseil de sécurité d'asseoir son autorité et de lui assurer un rôle préventif dans la lutte contre le changement climatique. Forts de cette analyse et du constat que le Conseil ne peut ignorer les menaces à la sécurité internationale découlant du réchauffement climatique, quand bien même la CCNUCC, les COP et l'Assemblée générale de l'ONU sont des acteurs centraux et légitimes de cette problématique, les auteurs de la note se sont penchés sur les démarches possibles, directes comme indirectes, que pourrait mener la France au Conseil.

Cela étant, il semble fondamental que le Conseil de sécurité ne devienne pas *primus inter pares* sur les questions climatiques. En effet, une auto-saisine ne serait ni légitime ni recevable aux yeux des dirigeants du monde et de leurs populations. En revanche, la gestion des risques liés au climat nécessite une approche globale qui incombe au Conseil. Dès lors, l'Organisation des Nations unies gagnerait à renforcer ses capacités d'analyse des risques et à innover dans des outils d'anticipation et de prévention de ces "climato-crisis". De surcroît, il serait également bénéfique que le Conseil définisse et démontre quelle plus-value il peut apporter sur ces questions, en cette période de questionnement de sa légitimité, et de remise en question des COP et du multilatéralisme en général. Dans ce contexte, une implication trop forte de la France au sein du Conseil n'est pas sans risque. Pour autant, au titre de ses convictions environnementales et de ses responsabilités au sein de l'organisation, il semble naturel et important qu'elle assure la permanence de la question climatique. Ainsi, en usant de toute sa diplomatie, sans découragement, la France contribuera à l'émergence d'une conscience collective, préalable indispensable aux actions internationales face aux enjeux du changement climatique.

Les différents travaux de recherche et entretiens conduits dans le cadre de cette étude aboutissent aux recommandations suivantes :

Depuis que la question climat et sécurité est entrée au Conseil en 2007, la sécurité climatique est désormais régulièrement discutée au sein de l'institution. La résolution 2349 de 2017 sur les risques des effets climatiques au lac Tchad démontre cette tendance. Pour autant, si l'article 39 de la Charte confère au Conseil de sécurité le droit de caractériser lui-même une menace à la paix et à la sécurité internationales, la structure du Conseil avec ses cinq membres permanents, ayant chacun un droit de veto, est un frein structurel. Et cela, malgré la mécanique complexe d'influence aujourd'hui bien rodée, qui, grâce à un travail de conciliation d'intérêts, tend à aligner les avis des protagonistes. Dès lors, en s'appuyant sur un réseau structuré d'organisations régionales, d'ONG, et d'experts scientifiques, **une extension de l'autorité du Conseil dans plusieurs domaines** – nature de ses domaines de compétences et d'interventions, temporalité de ses décisions et moyens mis à sa disposition – **pour lui conférer un pouvoir supplémentaire, notamment d'alerte puis d'anticipation, est nécessaire** afin de répondre aux enjeux d'un monde à deux degrés de plus.

En parallèle et dans l'attente d'une telle évolution statutaire, afin de faire émerger un consensus – principe de décision onusien – et d'acquérir une légitimité autour de toute décision du Conseil, les notions de "responsabilité à se préparer et à répondre" au changement climatique semblent acceptables et de nature à obtenir l'assentiment général. Pour ce faire, à travers un renforcement des actions du Climate Security Mechanism (CSM), du Groupe des amis "Climat et sécurité" des Nations unies, ou encore des groupes de travail d'experts indépendants sur les risques de sécurité liés au climat auprès des membres non permanents du Conseil, **la création d'un envoyé spécial climat-sécurité de l'ONU, la production d'un rapport bisannuel du Secrétaire général de l'ONU sur le climat et la sécurité, et le renforcement du CSM et sa mise à disposition du Conseil seraient des outils et mécanismes de pilotage à encourager ou faire émerger** pour prévenir des conflits liés aux impacts du changement climatique. Et c'est là que la France peut s'imposer en portant de telles ambitions et/ou réformes.

Mais si cette stratégie directe qui s'appuierait sur un *leadership* actif de la France n'est pas sans risque, la France reste néanmoins légitime pour assurer la permanence de la question climatique quand bien même son pouvoir d'action resterait modeste dans un premier temps. La France a également une légitimité pour encourager l'inclusion de la question climat-sécurité dans les débats du Conseil sur des questions régionales. Cet investissement actif pour le futur pourrait se concrétiser en soutenant la recherche nationale sur le climat et la sécurité, en insérant quelques experts à l'ONU ou en finançant certaines activités du CSM.

Toutefois, dans un contexte de divergences toujours marquées au sein du Conseil de sécurité quant au réchauffement climatique, **une autre alternative pourrait être d'opter pour une stratégie indirecte**. Ainsi, au long cours, **la France pourrait soutenir le sujet du nexus climat et sécurité** auprès d'États membres élus ou aspirants à l'être. Ce soutien pourrait également se manifester auprès d'autres arènes, notamment au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Un soutien fort d'États membres ou de représentants des cinq continents pour une déclaration sur le climat et la sécurité à l'occasion des 75 ans de l'ONU en septembre 2020 serait un message engageant et de nature à renforcer les initiatives idoines au sein du Conseil. Il pourrait aussi inspirer d'autres futurs États de l'E10. Sur le plus court terme, **l'action française pourrait également contribuer à ancrer les questions de climat et sécurité dans les mécanismes et systèmes annexes**. Le soutien aux formules Arria répond clairement d'une telle stratégie. La France pourrait ainsi soit y être systématiquement représentée par un ambassadeur pour manifester son soutien et susciter une implication mimétique des autres membres du P5 par son exemple, soit appuyer un ou plusieurs membres des E10 dans la conception même de l'Arria.

INTRODUCTION

La chose semble entendue : les effets du changement climatique, d'ores et déjà identifiés (migrations de masse, raréfaction des ressources, "États faillis" et possibles disparitions d'États) impactent, ou vont impacter à court ou moyen terme, tous les acteurs de la société. La mobilisation individuelle des citoyens pour limiter leur empreinte carbone est loin d'être suffisante. Le niveau de risque atteint oblige donc les États – dont les réponses aux questions climatiques ont principalement été dictées jusqu'à ce jour par leurs intérêts nationaux – à s'impliquer davantage pour transformer collectivement et profondément nos modes de vie.

Une des premières conséquences de ce changement climatique catalyseur de conflits intra et interétatiques ("facteur aggravant des conflits existants" ou "générateur direct de conflits et d'instabilité" selon les analyses), est la modification du paysage géostratégique. Or, la gouvernance internationale étant basée sur cette "cartographie" est aujourd'hui bousculée. L'équilibre et l'efficacité de ses instances sont remis en cause. Le retrait américain de l'Accord de Paris sur le climat interroge sur la capacité des États à partager une même ambition, quand un signataire s'autorise une telle volatilité face à une menace qui nécessite pourtant des engagements profonds et durables. Il apparaît donc pressant que les États s'accordent pour converger vers une instance représentative internationale, capable de les faire dépasser un intérêt national et d'imposer une politique générale robuste de lutte contre le réchauffement climatique. Il y a urgence en effet : ce n'est plus l'impact d'un monde à deux degrés, mais bien à quatre degrés de plus qu'il faut désormais étudier, nous annoncent les dernières conclusions du Giec (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, regroupant 195 États).

Les distorsions notables entre engagements politiques et actions "abouties" font que les objectifs fixés depuis presque deux décennies ne seront pas atteints à court terme. Nous devons dès lors imaginer un système répondant à des impératifs sociétaux, éthiques, juridiques et économiques, apte à diriger, piloter, contrôler – voire sanctionner – l'ensemble des pays pour une action verte coordonnée. Aussi, si les instances supra-étatiques sont nombreuses, l'Organisation des Nations unies s'impose comme un espace privilégié de dialogue et de négociation collective pour traiter du sujet.

Organisation reconnue de gouvernance internationale regroupant 193 États membres, comment l'ONU, et en particulier son Conseil de sécurité, doivent-ils et peuvent-ils évoluer pour que soient réellement appréhendées les conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales, les réorganisations géostratégiques que ces dernières imposent et les besoins d'actions nouvelles qu'elles exigent ? Comment peuvent-ils réussir un règlement multilatéral de l'enjeu climatique, sans être minés par le jeu individuel des grandes puissances ?

Après la publication en 1987 du rapport Brundtland *Our Common future* créant le vocable développement durable et pointant du doigt l'apparente incompatibilité entre développement et protection de l'environnement, l'Assemblée générale de l'ONU a déclaré le changement climatique comme « cause commune pour l'humanité » (cf. conférence de Toronto – 1988). Mais la multiplicité des acteurs et l'étendue des problématiques relevées n'a toujours pas permis, trente ans plus tard, d'imposer une instance légitime et forte dont les préconisations astreindraient chacun et permettraient ainsi d'anticiper utilement les difficultés.

Rappelons que l'article 24 de la Charte des Nations unies donne au Conseil de sécurité « la mission première de maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Dans ce contexte, comment le Conseil de sécurité peut-il se positionner ? La crise sanitaire de la Covid-19 qui ébranle le monde depuis plusieurs mois, met en exergue cette difficulté à dépasser la zone nationale (au mieux régionale) de discussions, la difficulté à nous accorder sur les dispositions à prendre, la difficulté à coopérer entre nations et à "entendre" nos instances supranationales (l'autorité de l'Organisation

mondiale de la santé n'est-elle pas impactée par la stratégie sanitaire chinoise consistant à façonner le multilatéralisme à son avantage ?). Cela nous rappelle à quel point le multilatéralisme et les bienfaits collectifs de ses mécanismes sont dépendants des volontés et des engagements politiques des États...

Dès lors, plusieurs dimensions juridiques (géo)politiques, diplomatiques, temporelles et économiques sont à prendre en compte pour anticiper le rôle que pourrait et devrait jouer le Conseil de sécurité sur ces questions. Il faut que ses membres saisissent les opportunités qui lui permettront d'évoluer pour intervenir de manière plus proactive. Pour l'instant, traiter de la question du climat au Conseil est sujet à contentieux y compris au sein du club des cinq membres permanents (P5). Beaucoup d'États membres continuent en effet de soutenir que l'Assemblée générale et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont les formats à privilégier pour traiter les multiples questions liées au climat, qui vont au-delà de la seule dimension sécuritaire.

Alors, comment s'assurer qu'un engagement sur la question climatique puisse être pris et produise des effets sans qu'il ne divise encore plus les membres permanents ? Comment le Conseil pourrait-il, par une refonte de ses statuts, être en mesure de gérer les conséquences sécuritaires ?

Enfin, il semble légitime de s'interroger sur le rôle dont pourrait se saisir la France en tant que membre permanent au sein du Conseil de sécurité. Elle a fait le choix de se positionner sur la scène internationale comme leader de la question climatique en organisant la COP 21⁽¹⁾ en décembre 2015. Mais doit-elle pour autant promouvoir la question climatique au sein du Conseil de sécurité ? Quelle doit être la position de la France vis-à-vis de l'initiative de son allié et partenaire, et plus largement des membres non permanents qui soulèvent et défendent la question climatique au Conseil ? Comment concilier cela avec les autres intérêts géostratégiques de la France ?

Cette note a donc pour double objectif :

- ✓ de dresser la liste des options possibles qui permettraient au Conseil de sécurité d'asseoir son autorité et de lui assurer un rôle préventif dans la lutte contre le changement climatique ;
- ✓ d'explorer les pistes possibles et scénarii d'actions directes et indirectes que pourrait mener la France au Conseil.

Dans un premier temps, nous identifierons comment le Conseil de sécurité a étendu son cadre d'action pour prendre en compte les questions climatiques de manière réactive ou par anticipation. Cette analyse nous amènera à exposer les conditions qui permettraient d'accroître le rôle du Conseil de sécurité, sans omettre de prendre en compte les impacts au sein de l'institution même, et à esquisser les mesures qui offriraient au Conseil plus d'opportunités d'action.

Au regard de ces conclusions, nous pourrons ensuite proposer des scénarii de changement reposant sur des stratégies soit directes soit indirectes. L'objet de l'exercice est en effet de donner une grille de lecture pour que les représentants au Conseil de sécurité puissent "décider" (stratégie directe), et plus particulièrement pour que les représentants français puissent assurer le maintien d'un *leadership* de notre pays au niveau international, portant une ambition à la hauteur des enjeux du futur (stratégie indirecte).

⁽¹⁾ *Conferences of the Parties*

ONU ET CONSEIL DE SÉCURITÉ FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES : DE LA RÉACTION À L'ANTICIPATION

La raison d'être du Conseil de sécurité a été définie et encadrée afin de proposer une solution permettant de maintenir la paix après la Deuxième Guerre mondiale. Une application consensuelle et pragmatique en a été faite : ses membres ont adapté leur mandat, leurs actions et empreinte historique de façon évolutive aux regards des situations à traiter. Un terreau d'évolutions à formaliser pour répondre aux enjeux à venir ?

Le conseil de sécurité dans un monde transformé par le changement climatique

Garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil assume toujours cette responsabilité malgré l'évolution de l'ordre mondial et l'étiologie grandissante des conflits et des menaces. Mais aujourd'hui, et alors même que de nombreux États membres appellent de leurs vœux une adaptation de la gouvernance mondiale, les hésitations du Conseil face au changement climatique et à la crise sanitaire actuelle font la preuve de sa difficulté à se réformer.

Une raison d'être et des modes de fonctionnement inadaptés pour répondre aux crises climatiques ?

La Charte des Nations unies donne une responsabilité vertébrale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette mission est ancrée dans les statuts, le mode de fonctionnement et les actes du Conseil de sécurité depuis sa création.

Premièrement, cette mission est garantie par la représentativité et la légitimité du Conseil de sécurité. Constitué du P5 (cinq nations permanentes ayant un droit de veto : Chine, France, Russie, États-Unis et Royaume-Uni) et renforcé de dix autres États membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale, les décisions au sein du Conseil se prennent à la majorité de neuf États et engagent l'ensemble des 193 membres de l'ONU. Ce système de prise de décision doit permettre une réaction rapide, unanime et sans conteste devant une menace majeure. Ce mode de fonctionnement, dans un contexte post seconde guerre mondiale, a été mis en place pour que le Conseil de sécurité soit avant tout une instance capable de mobiliser des forces militaires, jusqu'à la création en 1960 des Casques bleus à la suite de la crise de Suez, lesquels sont devenus depuis le symbole de la mission des Nations unies. Encore aujourd'hui, le dérèglement des équilibres de pouvoirs entre pays, la croissance des arsenaux militaires et les nouvelles sources de conflits grandissantes légitiment cette puissance supranationale.

En deuxième lieu, le mode de fonctionnement du système onusien, qui s'est bâti en plus de 60 ans, a sédimenté le rôle du Conseil de sécurité dans sa mission historique. Nombreuses sont les arènes informelles, instances de lobbying et mécanismes complémentaires qui se sont mis en place pour adresser les problématiques portées par l'ensemble des États membres. Le Conseil de sécurité, garant suprême de la paix et de la sécurité internationales, fonctionne avec un agenda relevant de la diplomatie des États, portée en France par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et sa mission permanente auprès de l'ONU à New York.

En conséquence, il n'est possible pour le Conseil de sécurité que d'agir dans un cadre négocié en amont, pour concilier intérêts réciproques et urgence de la cause. Il a trouvé sa légitimité dans les opérations emblématiques menées sous son égide en Corée du Nord, dans le Golfe, en Somalie ou encore en Bosnie. Toutes ses interventions ont été menées en réponse à des agressions sanctionnées.

Ainsi, le Conseil de sécurité est devenu au fil des années une instance internationalement reconnue pour traiter des questions de sécurité et une organisation d'action quand les risques pour les populations ont nécessité un arbitrage ou une intervention. Mais dans quelle mesure peut-il le

faire face aux enjeux des impacts du changement climatique et comment les anticiper ? Au-delà du nexus, reconnu internationalement, entre environnement et conflit, la question demeure sur la capacité du Conseil de sécurité de se saisir de ces enjeux.

Une évolution nécessaire pour répondre aux enjeux d'un monde à deux degrés de plus et ses conséquences.

Compte tenu de la philosophie, du rôle et du cadre donnés au Conseil de sécurité, l'exercice de sa mission a un caractère ultime et symbolique. Ainsi n'a-t-il commencé à aborder les questions climatiques que dans la dernière décennie. Est-ce une instance pertinente ? Le peut-il et le souhaite-t-il ? Formulé simplement, le Conseil peut-il faire usage du Chapitre VII de la Charte des Nations unies pour obliger des États à réduire de manière durable leurs émissions de CO₂ lorsque celles-ci auraient des conséquences néfastes, mais non immédiates en matière de paix et de sécurité internationales ?

Pour amener de façon factuelle le sujet, sur les 118 débats ouverts menés sur la légitimité du Conseil à traiter du changement climatique, 55 % ont conclu à une attente positive des États membres de l'ONU. Par ailleurs, l'article 39 de la Charte fait légalement reposer sur le Conseil de sécurité lui-même la caractérisation d'une menace à la paix et à la sécurité internationales. Désormais, la notion de sécurité climatique est acceptée, Ban Ki-Moon ayant posé ce lien en 2009. La pratique a fait des Nations unies, et du Conseil en particulier, une tribune mondialement reconnue. Une évolution est donc envisageable à partir du moment où les membres du P5 ont la volonté d'intervenir de manière coordonnée et non individuellement sur le sujet. La résolution 2349 de 2017 concernant les risques des effets climatiques au lac Tchad sur la stabilité de la région démontre cette tendance.

Toutefois, la structure même du Conseil de sécurité avec ses cinq membres permanents ayant chacun un droit de veto pose débat. En effet, comment des pays non membres du P5 qui s'appuient par exemple sur de bonnes pratiques climatiques mises en œuvre par certains États de l'Union européenne peuvent-ils imposer une approche sécuritaire des impacts du changement climatique à des producteurs massifs de CO₂ comme la Chine ou les États-Unis, qui paradoxalement sont aussi des leaders dans le développement des énergies renouvelables ? Et si c'était le cas, un changement de posture serait nécessaire entre membres du P5 eux-mêmes.

La réforme du Conseil de sécurité, bien que faisant toujours l'objet de négociations intergouvernementales à l'Assemblée générale, ne semble pourtant pas sur le point de déboucher sur des évolutions majeures à court ou moyen terme. Ces négociations, qui visent à rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus démocratique, plus efficace et plus transparent, piétinent sur les questions clés des catégories de membres, de la représentation géographique, de la relation avec l'Assemblée générale, du nombre de membres, des méthodes de travail, et enfin, du droit de veto.

Or le Conseil de sécurité s'inscrit effectivement dans un système onusien complexe d'influence, où les coalitions d'États peuvent permettre d'équilibrer des décisions du Conseil de sécurité et amener ses membres à acter des propositions, grâce à un travail de conciliation d'intérêts en amont. Ainsi le MoU⁽²⁾ de 2015 a permis, dans une approche responsable, d'aligner la Californie et l'État du Bade-Wurtemberg sur des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Mais, une meilleure anticipation pour une action performante de l'influence et des forces du Conseil demande encore une plus grande coordination pour lui conférer un pouvoir supplémentaire, notamment d'alerte puis d'anticipation. Cela suppose de s'appuyer sur un réseau structuré d'organisations régionales, d'ONG, et de bénéficier d'appuis scientifiques. Enfin, cela exige l'extension de son autorité dans plusieurs domaines : la nature de ses domaines de compétences et d'interventions, la temporalité de ses décisions et les moyens mis à sa disposition.

⁽²⁾ Memorandum of Understanding

La nécessité d'anticipation des conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité et d'une action de prévention du conseil de sécurité

Certains affirment que le Conseil répond déjà "par défaut" à ces questions climatiques, quand un conflit se déclenche. Sans approche préventive. Or le Conseil pourra, quand les questions sécuritaires liées au climat se démultiplieront, perdre pied. On voit déjà comment le contentieux entre Éthiopie et Égypte autour du plus grand barrage hydroélectrique d'Afrique sur le Nil bleu, ou la diminution des surfaces marines englacées en Arctique et l'accès aux ressources et à la navigation qui en découleront, pourront un jour générer des conflits. À moyen terme, la disparition d'un État sous les eaux pourra également amener à une saisine du Conseil, en l'absence d'autre instance internationale compétente.

Le changement climatique doit donc être pris en compte de manière préventive et les mesures de résilience et d'adaptation renforcées.

L'enjeu est donc bien celui de l'anticipation et du rôle de prévention du Conseil concernant les conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité internationales. Comment s'assurer que le Conseil sera en mesure de jouer ce rôle et quelles pourraient être les limites de son action ?

Un contexte d'absence d'outils universellement reconnus, de modalités de fonctionnement partagées et de budgets

Un obstacle majeur à ce que le Conseil joue ce rôle d'anticipation, au-delà de son agenda chargé, est bien l'absence d'outils universellement reconnus sur le lien entre réchauffement climatique et impact sur la sécurité. C'est en partie pour cette raison que, bien qu'il reconnaisse depuis ces dernières années de plus en plus explicitement le rôle direct du climat dans certains conflits (principalement en Afrique et au Moyen-Orient), il n'a pu prendre de décisions dont le focus principal serait le changement climatique.

Quand bien même la recherche sur le réchauffement climatique a beaucoup avancé et gagné en visibilité auprès d'un large public ces dernières années, les travaux des experts et les publications sur le nexus changement climatique/sécurité sont encore émergents et fragmentés. Car comme rappelé dans l'introduction de cette note, le changement climatique est aujourd'hui principalement reconnu comme facteur aggravant des conflits existants, et non comme générateur direct de conflits et d'instabilité. Les positions des scientifiques divergent tant il est complexe d'établir et de caractériser un lien direct entre effets du changement climatique et évolution de la sécurité des populations. En effet, si les recherches convergent globalement pour établir un lien entre effets du changement climatique et des problèmes d'instabilité, de migrations, de violence, de marginalisation et de vulnérabilité, certaines études ne font pas consensus et sont même taxées de partialité ou de déterminisme environnemental. Les membres du Conseil pâtissent donc tout particulièrement de ce déficit de fiabilité d'information, voire d'une certaine cacophonie.

De même, au sein de l'ONU comme des États membres, les questions de développement et de climat restent traitées par une communauté très différente de celle qui gère les questions de paix et de sécurité, et ce malgré l'agenda onusien sur la pérennisation de la paix qui doit servir de connecteur entre ces deux mondes. Beaucoup de travail reste à réaliser pour que ces communautés se parlent, d'autant que les volontés politiques pour surmonter ces obstacles largement bureaucratiques font défaut. Si la lutte contre le changement climatique est une priorité pour le Secrétaire général Guterres, les risques de sécurité liés au climat n'ont pas de place institutionnelle claire dans l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU.

Certes, l'absence d'outils institutionnels est un défi, il n'est pourtant pas rédhibitoire. Il existe en effet un certain nombre de précédents du Conseil traitant de nouvelles dimensions de la sécurité

internationale et développant de nouveaux outils ad hoc. Cela est toutefois en général le résultat d'une crise majeure : les opérations de maintien de la paix ont ainsi été inventées pour gérer la crise de Suez ; la législation antiterroriste (résolution 1373) a émergé à la suite des attentats du 11 septembre 2001 ; et plus récemment une opération d'un nouveau type a été mise sur pied pour répondre à l'épidémie Ebola.

On peut donc imaginer qu'une crise climatique à l'impact sécuritaire (potentiel ou avéré) pourrait donner l'impulsion politique nécessaire à la création par le Conseil d'un nouvel outil.

De nouveaux mécanismes de pilotage à encourager ou faire émerger

L'enjeu de ces nouveaux leviers serait de faire émerger un consensus – principe de décision onusien – et une légitimité autour de toute décision du Conseil relative au nexus changement climatique et sécurité. Ainsi les mesures préconisées, une fois appliquées, impacteraient positivement nos sociétés (i.e. modification des comportements entraînant une réduction des risques). Plusieurs propositions émergent.

Du côté de l'ONU, un Mécanisme de sécurité climatique (*Climate Security Mechanism – CSM*) a été créé en janvier 2019 au sein du secrétariat de l'Organisation, rassemblant quelques employés onusiens du département des Affaires politiques, du programme des Nations unies pour le Développement et de l'ONU Environnement. Le CSM peut être considéré comme un premier pas vers une analyse plus globale des risques de sécurité liés au climat, avec pour tâches de fournir des évaluations intégrées des risques climatiques au Conseil et à d'autres organismes des Nations unies ainsi que de faire le pont avec une vingtaine d'agences onusiennes active sur les questions de gestion des risques, désastres, et questions humanitaires, etc. Le CSM pâtit néanmoins du fait qu'il est pour le moment informel, ne bénéficie que de peu de moyens, alors même que de plus en plus de résolutions du Conseil de sécurité incluent désormais un libellé sur la nécessité d'une évaluation adéquate des risques climatiques et de stratégies de gestion des risques. L'idée est de créer un cercle vertueux avec des rapports du Secrétaire général au Conseil prenant mieux en compte la problématique climat-sécurité, et encourageant donc les membres du Conseil à faire de même. Sur les 9 dernières années, seuls 25 rapports du Secrétaire général mentionnaient le climat !

Du côté des États membres, l'Allemagne et la République de Nauru ont lancé conjointement le groupe des amis "Climat et sécurité" des Nations unies le 1^{er} août 2018. Le groupe des amis a grandi très vite et regroupe désormais 48 États membres, dont la France (seul État du P5 à être membre). L'objectif de départ de ce Groupe des amis était d'intensifier l'implication des Nations unies sur les questions climat-sécurité, de développer collégialement une politique adaptée et de sensibiliser l'opinion internationale à ces questions. Ce Groupe des amis permet également de pousser des propositions communes comme la création d'un envoyé spécial climat-sécurité de l'ONU, la production d'un rapport bisannuel du Secrétaire général de l'ONU sur le climat et la sécurité ou encore le renforcement du CSM et sa mise à disposition du Conseil. Là encore, de tels outils permettront de fournir aux États, aux organisations régionales, aux agences des Nations unies et aux acteurs du développement les informations nécessaires pour l'élaboration de mesures concrètes de prévention des conflits liés aux impacts du changement climatique.

Enfin, plus informel encore, un groupe de travail d'experts indépendants sur les risques de sécurité liés au climat a été créé avec le soutien de la Suède. Les centres de recherches et *think tanks* associés fournissent des évaluations des risques de sécurité liés au climat et des stratégies de gestion des risques aux membres non permanents du Conseil (*Elected 10 – E10*) notamment. L'Allemagne a reconstitué un groupe similaire et annoncé son ambition de poursuivre sur la lancée des efforts déployés par l'Italie, les Pays-Bas et la Suède en 2017 et 2018. D'autres membres du Conseil, notamment la Belgique et la République dominicaine, ont également adhéré.

Comme l'affirme Ken CONCA, enseignant-chercheur américain traitant de la gouvernance environnementale mondiale, l'élargissement de la responsabilité de protéger (R2P) les populations des effets du changement climatique, à l'instar de la R2P des crimes de guerre ou génocides, rencontre l'hostilité des structures de l'ONU. En revanche, les notions de "responsabilité à se préparer" et de "responsabilité à répondre (R2R)" au changement climatique semblent plus acceptables et permettraient au Conseil de sécurité de tirer avantage de sa position pour coordonner la politique climatique au sein du P5, sensibiliser davantage et encourager les pays à renforcer leurs plans d'urgence.

S'il apparaît évident que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle majeur dans la prévention des crises sécuritaires liées aux changements climatiques, sa raison d'être, le besoin du consensus au sein de cette instance de décision et son manque de moyens d'action liés à ces enjeux représentent de fortes limites à l'extension de son rôle. La réforme du Conseil de sécurité n'étant pas une hypothèse plausible sur le court et moyen terme (pour les raisons énoncées plus haut), ce rapport ne l'a pas retenue dans les scénarii proposés dans sa seconde partie. En effet, l'urgence, la croissance et la gravité des crises liées au changement climatique et menaçant la sécurité à l'échelle mondiale incitent au pragmatisme. Dans ce contexte, au travers du Conseil de sécurité, un de ses membres permanents pourrait user de stratégies tout à la fois directes comme indirectes et ainsi tirer bénéfice de la complexité de l'organisation pour promouvoir des solutions et actions en réponse à ces crises déjà présentes et à venir. La seconde partie du rapport présente donc ces deux scénarii possibles qui permettraient à la France d'assurer le maintien d'un *leadership* sur la question climatique au niveau international sans pour autant risquer de se retrouver isolée au sein du Conseil.

QUELS SONT LES INTÉRÊTS ET LES OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE AU SEIN DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

La position de la France sur la question climatique en général a été décrite comme « constante et équilibrée »⁽³⁾. La France, membre permanent du Conseil de sécurité, reconnaît le fait que CCNUCC, les COP et l'Assemblée générale de l'ONU ont un rôle central à jouer, mais que "selon son mandat, le Conseil de sécurité ne peut ignorer les menaces à la sécurité internationale découlant du réchauffement climatique".

"L'Alliance pour le Multilatéralisme" portée par la France et l'Allemagne inclut également une initiative "Climat-sécurité" et sa déclaration du 26 septembre 2019 appelle le Secrétaire général des Nations unies à produire un rapport bisannuel sur le sujet prenant en compte les différentes situations régionales. L'Allemagne, membre non permanent au Conseil pour 2019-2020 (avec qui la France a organisé une coprésidence du Conseil en mars-avril 2019) a fait de la question climatique une de ses priorités pour sa présidence du Conseil en juillet 2020.

La France doit-elle alors promouvoir plus activement la question climatique et son lien avec la sécurité au sein du Conseil de sécurité ? Et si oui, doit-elle le faire de manière directe ou indirecte, et quels en sont les risques ? Comment concilier cela avec d'autres intérêts géostratégiques et politiques de la France ? Cette seconde partie du rapport explore les opportunités et risques des deux scénarii possibles.

La stratégie directe : une option possible, mais risquée

Le réchauffement climatique : un sujet qui divise le P5 et nous conduit potentiellement à l'isolement

La question du climat a clairement besoin d'un *leadership* au Conseil de sécurité. Pourtant, un membre permanent comme la France n'a pas forcément intérêt à jouer ce rôle, car c'est une question qui risque plus de diviser le P5 que de le rassembler. Cela alors même que le P5, frappé par l'effritement du multilatéralisme, est déjà incapable de s'entendre sur la résolution d'un certain nombre de crises, de la Syrie à la Libye, ni sur une réponse collective à la crise la Covid-19. L'implication d'un membre du P5 risque même d'être contre-productive pour la question climatique, puisque beaucoup d'États membres continuent de penser que le Conseil n'a pas la légitimité requise pour s'emparer du sujet de la gestion des effets du changement climatique qui reste, pour eux, avant tout une question de développement.

Cela dit, les lignes bougent au sein du Conseil comme l'atteste la réunion informelle co-organisée par dix membres du Conseil de sécurité, dont la France et l'Allemagne, en format Arria⁽⁴⁾ le 22 avril 2020 sur le thème : quelle réponse de la part des Nations unies pour une meilleure évaluation des risques et prévention des conflits liés au climat ? Cette visioconférence réunissant une trentaine de responsables diplomatiques (et retransmise par la mission permanente française par sa page Facebook) n'a permis, malgré leur légitimité et expérience respective, qu'à mettre en exergue, une fois de plus, l'impact du changement climatique sur le monde d'aujourd'hui : « exacerbation des violences » affirme le Nigérien, « exacerbation des conflits » confirme le Malien, « urgence à passer du débat aux actions concrètes » avance le Polonais, « besoin d'un engagement plus offensif » dit le Canadien... Si les bonnes intentions n'ont pas manqué, certains ont rappelé avec toute la diplomatie qui les caractérisent à quel point les problèmes économiques vont être bloquants pour lutter efficacement contre les changements climatiques. PIB ou CO₂, il faut choisir ! Après trente ans de débat, leur préoccupation immédiate est, non pas d'édicter

⁽³⁾ Scott, S. V., Ku, C., 2018. *Climate Change and the UN Security Council*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham

⁽⁴⁾ Réunions non officielles des membres du Conseil qui permettent d'inviter des ONG à *brief*er le Conseil notamment

des directives, mais de rassembler les bons documents, les bonnes analyses, les différents rapports scientifiques sur le climat, pour qu'ils puissent disposer d'un socle solide pour se prononcer, dans un futur qu'ils espèrent proche, sur la capacité du Conseil à prévenir les conflits...

La Chine semble aujourd'hui appuyer cet élargissement de l'agenda du Conseil aux questions climatiques, au moins dans la mesure où elle reconnaît que le Conseil a un rôle à jouer dans la gestion des risques de sécurité liés au climat. La position de la Russie est plus nuancée, s'opposant à ce que le Conseil assume la responsabilité de la question des changements climatiques et risques associés, mais convient que lorsque le changement climatique est l'un des facteurs de conflit et d'insécurité dans un pays inscrit au programme du Conseil, il convient de le discuter.

Les États-Unis, même s'ils se sont retirés de l'accord de Paris sur le climat et font profil bas sur la question à l'ONU sous l'administration Trump, ne bloqueront pas forcément une plus grande implication du Conseil sur ces questions du fait de l'intérêt de leurs forces armées qui ont été précurseurs sur cette question du double nexus climat-sécurité et défense. Deux mois avant la COP 21, le ministère français de la Défense avait d'ailleurs organisé la première conférence internationale au niveau ministériel traitant des implications sécurité et défense du changement climatique pour chaque région du monde.

La France, légitime pour assurer la permanence de la question climatique au Conseil

Si un rôle de *leadership* actif de la France sur la question climatique au Conseil n'est pas forcément souhaitable, la France y est néanmoins tout à fait légitime pour assurer la permanence de la question climatique, notamment en promouvant les positions communes élaborées par le Groupe des amis "Climat et sécurité" susmentionnés. La France pourrait ainsi aider à obtenir le soutien des autres membres du P5 pour une résolution du Conseil qui approuverait les propositions du Groupe des amis de créer un poste d'envoyé spécial climat-sécurité de l'ONU et de produire un rapport bisannuel du Secrétaire général de l'ONU sur le climat et la sécurité. Ce rôle lui permettrait de gagner la confiance et la légitimité auprès des E10 ainsi que des petits États, îles du Pacifique et autres États membres préoccupés par la question climatique, notamment en Afrique (l'Union africaine vient de se doter d'un envoyé spécial climat et sécurité), sans pour autant s'aliéner les autres membres du P5. La France pourrait également tenter de se positionner en médiateur entre les États-Unis et la Chine sur la question climatique au Conseil.

La France a également une certaine légitimité pour encourager l'inclusion de la question climat-sécurité dans des débats du Conseil sur des questions régionales, une approche qui est en général moins controversée. Cette approche régionale va dans le sens des réformes initiées par le Secrétaire général Guterres et permettrait de proposer des approches plus préventives et d'alerte précoce à des échelles régionales. Cette option permettrait également de s'affranchir des réticences nationales pour lesquelles des questions de souveraineté sont relayées et opposées par certains membres du P5. Comme cela a été fait dans la résolution 2349 (2017) sur le bassin du lac Tchad, des références aux effets néfastes du changement climatique sur la stabilité de la région et la nécessité d'améliorer l'évaluation des risques pour la sécurité liée au climat pourraient ainsi être introduites dans des dossiers régionaux sur lesquels la France et ses alliés jouent un rôle particulier, comme l'Afrique de l'Ouest, le Sahel ou l'Afrique Centrale. Au-delà, et même si la Chine et la Russie n'y sont pour l'instant pas très favorables, les débats thématiques pourraient également servir de vecteurs pour débattre de la question climat-sécurité.

La France aurait toutefois intérêt à investir plus directement pour le futur sur cette question qui semble être entrée durablement au Conseil, quand bien même son action serait à ce stade d'ampleur mesurée. Cela lui permettrait le jour venu d'être positionnée stratégiquement et forte d'une véritable influence, sur une question qui concernera aussi bien la métropole que ses outre-mer. Cet investissement sur le futur peut prendre différentes formes et peut se faire au niveau national (en soutenant la recherche sur le climat et la sécurité – comme les Suédois et les Allemands

le font déjà – possiblement à travers l’Observatoire financé par le ministère des Armées) comme au niveau de l’ONU. La France pourrait par exemple seconder au CSM quelques experts associés ou y financer quelques activités (par des contributions volontaires), et aider à donner à ce mécanisme un mandat plus clair de soutien au travail du Conseil.

La stratégie indirecte : à privilégier dans le contexte actuel

Soutenir, voire susciter, le sujet auprès d’États membres élus

Il s’agit ici d’un combat de longue haleine : la question climatique est entrée au Conseil en 2007 sous la présidence britannique, puis a été de nouveau discutée en 2011 sous la présidence allemande ; mais il faudra ensuite attendre 2017 pour que la Suède remette le sujet sur la table du Conseil et qu’il y trouve une place plus pérenne. Depuis, quasiment tous les E10 s’impliquent sur la question climatique, ainsi que les candidats – notamment européens – à des sièges non - permanents qui en font un des sujets de leurs campagnes. La France pourrait également soutenir l’implication grandissante de pays du sud sur cette question climatique, comme le Niger qui est arrivé au Conseil en janvier 2020 ou le Vietnam qui, tout en étant un grand producteur de charbon, veut s’investir sur la question climatique. Ces deux pays étaient d’ailleurs co-organisateurs de la réunion du Conseil en format Arria du 22 avril 2020. Pour certains États aux capacités comptées, un tel soutien revêt une importance capitale pour asseoir à la fois leur crédibilité et leur influence dans les débats. Pour ce faire, la France pourrait mettre à leur disposition le corpus documentaire national et proposer par sa diplomatie et/ou le CSM le conseil et l’appui d’experts du nexus climat-sécurité.

Soutenir la question climatique au Conseil peut également passer par un soutien à la question du lien climat-sécurité dans d’autres arènes, notamment au sein de l’Assemblée générale des Nations unies. Un soutien d’États membres ou de représentants des cinq continents pour une déclaration sur le climat et la sécurité pour les 75 ans de l’ONU en septembre 2020 serait un message engageant qui renforcerait sans doute les initiatives idoines au sein du Conseil et pourrait inspirer d’autres futurs États de l’E10. Le Niger qui aura la présidence du Conseil en septembre pourrait également se faire le porte-voix de l’Afrique sur un sujet qui prend une importance grandissante sur ce continent.

Faire émerger et ancrer le sujet dans les mécanismes et systèmes annexes

Sur le court terme, la stratégie indirecte semble devoir être privilégiée. Cela passerait avant tout par un soutien à certaines initiatives des E10 sur le climat au Conseil. Même si la France a une conception plus restreinte du rôle que pourrait et devrait jouer le Conseil sur la question climatique, il est de l’intérêt de la France d’apporter un soutien indirect aux initiatives mises en avant, notamment par l’Allemagne cette année. L’Allemagne, dont le ministre des Affaires étrangères est intervenu en janvier 2019 lors du débat ouvert au Conseil de sécurité des Nations unies sur l’impact des désastres liés au climat sur la paix et la sécurité internationales et qui a organisé le 4 juin 2019 à Berlin une conférence internationale sur le climat et la sécurité, voit en effet le Conseil comme un acteur clé du *"global agenda setting"* (inscription à l’agenda global). L’Allemagne entendra donc certainement prolonger son engagement sur la question après avoir quitté le Conseil à la fin 2020 et la France pourrait aider à faire perdurer la parole allemande au sein du Conseil.

Une autre action de stratégie indirecte consisterait à continuer de soutenir les E10 lorsqu’ils organisent des formules Arria. La France n’a pas forcément intérêt à s’associer à l’organisation (comme l’a fait par exemple en février 2013 le Royaume-Uni qui a co-organisé avec le Pakistan une formule Arria sur les dimensions sécuritaires du changement climatique). La France peut néanmoins apporter son soutien en étant systématiquement représentée par un ambassadeur par exemple (certains membres du Conseil choisissent parfois de ne pas participer à ces Arria), mais aussi en amont en appuyant un ou plusieurs membres des E10 dans la conception même de l’Arria, comme elle l’a fait pour la réunion Arria du 22 avril 2020 à laquelle tous les membres du P5 ont participé.

Le changement climatique a d'ores et déjà des incidences sur les conflits et en aura encore à l'avenir. À l'aune de chaque contexte et de ses spécificités, il convient désormais d'évaluer, pour les guerres civiles et conflits interétatiques, ce lien entre climat et sécurité, sans jamais le sous-estimer, ni le surestimer. Au Conseil de sécurité, ce lien a été porté à l'agenda pour la première fois en 2007. Si le nexus entre changement climatique et sécurité anime vivement les débats au sein de l'organe exécutif onusien, il ne fait pourtant aucun doute que ce lien climat-sécurité sera désormais incontournable.

Il ne s'agit pas pour le Conseil de sécurité de jouer un rôle de *leadership* sur cette question climatique, car une telle auto-saisine ne serait ni légitime ni recevable. En revanche, la gestion des risques liés au climat nécessite une approche globale qui incombe indéniablement au Conseil puisqu'elle combine des réponses politiques et de sécurité de court terme, mais également des solutions de développement économique et de gouvernance du temps long. Par ailleurs, le Conseil ne pourra se contenter de répondre "par défaut" à ces crises liées aux conséquences du changement climatique et doit donc, au plus tôt, renforcer sa capacité d'anticipation et de prévention de ces "climato-crisis" qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Pour ce faire, l'Organisation des Nations unies devra nécessairement renforcer ses capacités d'analyse des risques liés au climat – à travers la création d'un envoyé spécial climat-sécurité, la production d'un rapport bisannuel dédié du Secrétaire général et le renforcement du CSM – mais surtout les États membres du Conseil de sécurité, à commencer par les membres non permanents au cours de leurs campagnes et durant leurs deux ans de mandat, devront porter une attention particulière à cette problématique. Il sera par ailleurs essentiel pour le Conseil de définir et de démontrer quelle plus-value il peut apporter sur cette question, en cette période de questionnement de sa légitimité, et de remise en question des COP et du multilatéralisme en général.

Dans ce contexte et au sein d'un P5 divisé, une implication trop forte de la France sur la question climatique au sein du Conseil ne serait pas sans risque. La France peut néanmoins assurer la permanence de la question climatique au Conseil, notamment en relayant des positions communes élaborées par le Groupe des amis climat et sécurité. Cela lui permettrait de faire avancer la question, tout en renforçant sa position auprès d'autres groupes d'États membres concernés, sans pour autant s'aliéner les membres du P5. Il s'agit toutefois d'une diplomatie au long cours, appuyée par des stratégies indirectes et des investissements aux dividendes lointains, à Paris, au sein de l'UE, dans les capitales alliées comme à New York, en particulier auprès des membres non permanents du Conseil pour qu'ils fassent de la question climatique une de leurs priorités.

Tout comme pour la crise de la Covid-19, le changement climatique souligne tout autant les fragilités croissantes du multilatéralisme que la nécessité impérieuse de repenser la gouvernance mondiale pour mieux anticiper des crises globales. Aucun État n'étant en mesure de les gérer seul, les actions autour du changement climatique nécessitent donc bien une action collective et concertée. La crise Covid-19 permettra peut-être de reprendre conscience qu'au-delà des intérêts de chaque nation, l'avenir de l'humanité est en jeu et qu'il dépend de notre capacité à unir nos forces.

ANNEXE 1

Bibliographie

- AYKUT Stephan C et AMY Dahan, *Gouverner le climat ? : 20 ans de négociations internationales*, Les Presses de Sciences Po, 2015
- CONCA Ken, "Is there a role for the UN council on climate change?", online, 2018
- COUSINS Stephanie, "UN Security Council: playing a role in the international climate change regime?", *Global Change Peace & Security*, 2013
- MAERTENS Lucile, "Le changement climatique en débat au Conseil de sécurité de l'ONU", *Revue internationale et stratégique* 2018/1 n° 109
- PENNY Christopher, "Greening the Security Council: climate change as an emerging threat to international peace and security", *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, 2007
- SCOTT Shirley V and KU Charlotte, *Climate Change and the UN Security Council*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, 2018
- SHERMAN Jake, "How Can the Security Council Engage on Climate Change, Peace, and Security?", The Global Observatory, 2019
- SMITH Dan, MOBJÖRK Malin, KRAMPE Florian and EKLÖW Karolina, *Climate Security: Making it #Doable*, The Clingendael Institute/SIPRI, 2019
- THÉRIEN Jean-Philippe, "Human Security: the making of a UN ideology", *Global Society*, 2012
- ZACCAÏ Edwin, *Deux degrés*, Les Presses de Sciences Po, 2019
- *Critique internationale : revue comparative de sciences sociales*, Les Presses de Sciences Po, 2017

ANNEXE 2

Entretiens

- CONCA Ken, American University – USA
- BUTTIN Felix, MEAE, centre d'analyse, de prévision et de stratégie – France
- FONG Sascha et RITZER Thomas, ONU, Climat Security Mechanism
- FOURNEL Sylvain, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, bureau NUOI
- KLOECK Carola, chercheuse à Sciences Po Paris
- LE MORE Anne, directrice de cabinet ONU Environnement
- SLINGENBERG Yvon, directrice "International and Mainstreaming and Policy Coordination", DG Climat UE
- TOMESCU-HATTO Odette, adjointe au chef du département des "Activités internationales", IHEDN

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les diplomates, experts, et universitaires consultés qui nous ont consacré du temps et nous ont prodigué des conseils et suggestions pour la rédaction de cette note. Chacun de ces échanges nous a aidés à faire avancer notre analyse et notre réflexion. Enfin, nous adressons nos sincères remerciements à Lucile Maertens, notre experte-référente, qui nous a encadrés, conseillés et qui nous a soutenus avec bienveillance tout au long de nos travaux.